

N°1153 - OCT 2018

SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHAGES A DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution : L'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

Le second broyage annuel aura lieu les jeudi 22 et vendredi 23 novembre de 8h à 16h et, si nécessaire, le samedi 24 novembre de 8h à 12h.

Où faire votre réservation ?

Au service technique communal des travaux - 060/37.00.60 de 08 à 12 h et de 13 à 16h. Les dernières réservations sont fixées au mercredi 21 novembre, jusqu'à 12 h.

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

Rappel des modalités :

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
- 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
- 3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
- 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes....ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage.
- Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.
- 5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur). Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux.

Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.

- 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.
- 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.
- 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.
- 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au Parc à conteneurs où des branchages y sont régulièrement broyés.

Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition. Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.

PERMANENCE - PENSIONS

Permanence organisée au nom de l'Office National des Pensions, le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h00 à 15h30 au Centre administratif (REZ-DE-CHAUSSEE) à 5670 Nismes.

Retrouvez toute l'actualité communale sur la page FACEBOOK
« Viroinval Infos »



RELEVÉ DES INDEX D'ÉLECTRICITÉ SUR L'ENTITÉ

L'AIEG procédera aux relevés annuels des index des compteurs d'électricité à partir du lundi 05 novembre 2018.

- Les relevés seront effectués par des agents de l'AIEG dans les villages de Treignes, Le Mesnil, Vierves, Dourbes et Mazée.

Pour exécuter ces relevés, ils seront obligés de pénétrer dans les immeubles. Dès lors, l'AIEG invite chaque habitant à prendre toutes les dispositions pour faciliter l'accès aux compteurs. Les habitants ne pouvant répondre à cet appel, sont invités à renvoyer la carte déposée par les agents à :

AIEG - Rue des Marais, 11 - 5300 SEILLES ou via www.aieg.be

- Dans les autres villages, un courrier sera envoyé à l'ensemble des habitants avec un talon réponse les invitant à retourner leur index d'électricité.

DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le 24.10.18: Dourbes Sud - Olloy

Les 25 et 26.10.18: Nismes

Le 27.10.18: Mousty*Nismes / Olloy Est / Ass.Cyn. Vierves*Treignes - Bois du Comte / Oignies Nord / Le Mesnil - Laurys - Oignies Est / Oignies Sud

Le 28.10.18: Olloy Est / Ass.Cyn. Vierves*Treignes - Bois du Comte / Oignies Nord / Forêt Domaniale - Franche Forêt

INFOCENTER MOBILE DANS LA COMMUNE

Avez-vous des questions fiscales? Venez à l'infocenter mobile du Service Public Fédéral Finances dans votre commune. L'infocenter mobile est un concept qui anticipe la disparition de certains bâtiments du SPF Finances. Malgré une forte augmentation de la prestation de service ces dernières années (internet, contact-center, aide au remplissage des déclarations, etc...), la suppression de certains bureaux de contributions locales risque de causer des problèmes d'accessibilité pour les citoyens et en particulier dans les régions/communes où les possibilités de transports en commun sont limitées.

Le SPF Finances en est bien conscient et veut anticiper ces problèmes. C'est pourquoi un infocenter mobile est mis à disposition des citoyens.

INFOCENTER MOBILE:

Où? Centre Administratif - Parc Communal - Nismes.

Quand? 1/2 journée par mois: le 2^{ème} jeudi du mois de 09h à 12h30.

Quelles questions? Questions liées à:

- L'impôt des personnes physiques (questions liées à la déclaration d'impôt, demande de dégrèvement d'office,.....)
- Le précompte immobilier (questions liées aux réductions, ...)
- Le recouvrement (questions sur les paiements, les dettes, ...)
- Les autres matières fiscales qui dépendent du SPF Finances (questions liées aux droits de succession, le revenu cadastral,....).

AGENDA

Nismes: Le 27.10.18 de 09h00 à 16h00 au CCR Action Sud - 16^{ème} grande bourse des collectionneurs - Philatélie, marcophilie, cartophilie, numismatique - Entrée gratuite - Bar, restauration, parking aisé - Renseignements: A.P.V - 0494/99.50.66